



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

## AVIS PUBLIC

*Rôle triennal d'évaluation 3<sup>e</sup> année*

**EST** par les présentes donné par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général – secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle d'évaluation 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de Saint-Épiphane a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2019;

**QUE** pour l'exercice financier 2020 du rôle d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de Saint-Épiphane, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

**QUE** la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagné du montant d'argent prescrit par la réglementation pertinente, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée (*le formulaire ainsi que la réglementation associé aux coûts de cette opération sont disponible en format papier à la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'au bureau municipal de la Municipalité*);

**QUE** le dépôt de la demande est considéré comme étant effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son renvoi par courriel recommandé à la Municipalité, à l'attention de la Direction générale;

**QUE** dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception; et

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville  
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0  
[www.saint-epiphane.ca](http://www.saint-epiphane.ca)

Téléphone : 418-862-0052  
Télécopieur : 418-862-7753  
Courriel : [bureau@saint-epiphane.ca](mailto:bureau@saint-epiphane.ca)

*S'UNIR POUR PROSPÉRER!*

**QUE** dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ** à Saint-Épiphan, le 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mil dix-neuf (2019).



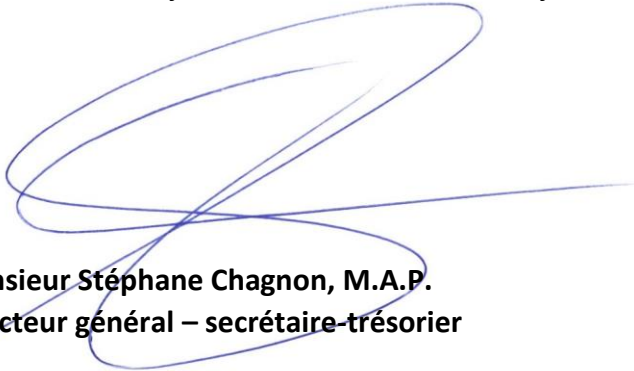
**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
**Directeur général – secrétaire-trésorier**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mil dix-neuf (2019).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
**Directeur général – secrétaire-trésorier**